

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

ST 91 - 064

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 22 Avril à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

17 Avril 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

17 AVRIL 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme  
LISION, MM. BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN,  
Adjoints  
M. BARON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme  
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER,  
MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des  
membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD  
M. MOULINEAU par M. REVOLAT  
M. TAP par M. QUENTIN

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Monsieur COASSIN Daniel a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : FRONT DE MER . TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

**VOTE** : UNANIMITE

M. le Rapporteur expose :

Au cours de la réalisation du programme d'aménagement du front de mer, il a été décidé de procéder à une extension de la terrasse au droit de l'établissement le "DON CAMILLO" et, de remplacer par des stores les coques des structures côté "MONUMENTS AUX DEPORTES".

Ces modifications entraînent une augmentation du montant du LOT N° 2 qui passe de 6.836.395,76 Francs TTC à 7.002.797,82 Francs TTC.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de bien vouloir approuver les projets d'avenants.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- VU la nécessité de procéder à des compléments de travaux,
- APRES en avoir délibéré

#### **D E C I D E**

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu le 30 Novembre 1990 entre la Ville de ROYAN et l'entreprise ALUMINOX portant le montant initial de 6.836.395,76 Francs TTC à 7.002.797,82 Francs TTC
- D'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit avenant
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits du Budget Primitif au chapitre 901.10 article 233.06

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres  
présents  
Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 2 Mai 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général,